



L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE PROPOSE UNE FORMATION
PERMETTANT DE SATISFAIRE A L'OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES AVOCATS (45H)

MASTERCLASS TVA 2019

12^{ème} Promotion

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances européennes et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, **L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE, A TRAVERS LE CENTRE DE RECHERCHES FISCALES, PROPOSE UN CYCLE DE PERFECTIONNEMENT** (2 jours par mois, le jeudi et le vendredi : **les 3 et 4 octobre, les 14 et 15 novembre et les 5 et 6 décembre 2019**) .

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : **PROFESSEURS ET PROFESSIONNELS ISSUS DES GRANDS CABINETS FRANÇAIS QUI FONT AUTORITE EN LA MATIERE.**

Un cycle de perfectionnement dédié aux praticiens de la TVA

- Un programme complet qui prend en compte les évolutions les plus récentes de la TVA
- Une pédagogie qui allie raisonnement et pratique
- Des intervenants de haut niveau dans un centre universitaire réputé

[Télécharger la plaquette](#)
[Télécharger le dossier de candidature](#)

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :
30 JUIN 2019

RENSEIGNEMENTS ET DOSSIER DE CANDIDATURE
(PAR TÉLÉCHARGEMENT OU SUR DEMANDE):

Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne
Tél : 03 80 39 53 54 – laure.casimir@u-bourgogne.fr
<http://droitfiscal.u-bourgogne.fr/>